

Auriac

La **roca** fortifiée d'**Auriac**, avec ses **deux châteaux**, occupait un rocher dominant une boucle du Tarn en aval du bourg de Saint-Rome et fut probablement à l'origine de celui-ci. Comme son nom l'indique, le château supérieur dominait la butte. L'autre était en contrebas, au bout du promontoire. D'abord aux mains d'une famille éponyme, la *roca* fut rapidement occupée par un certain nombre de chevaliers qui se la partagèrent en coseigneurie.

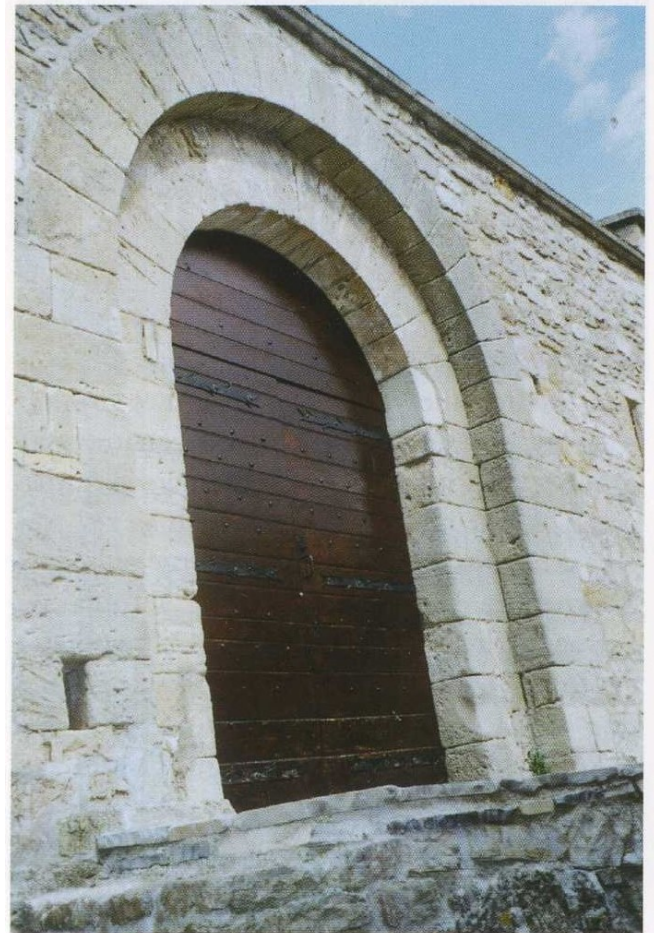
Dit **lou Bournhou**, la *ruche* en occitan, le **château supérieur**, surmonté de son donjon, abrita la **famille** d'Auriac, citée dès 1027. L'importance du lignage est attestée par son rôle dans l'implantation des différents ordres religieux. Les mieux servis furent les templiers de Sainte-Eulalie, mais ceux de La Selve ne furent pas oubliés. Les libéralités profitèrent aussi aux hospitaliers des Canabières et de Saint-Félix, aux cisterciens de Sylvanès et Bonnetcombe et aux cisterciennes de Nonenque. Les ermites n'étaient pas non plus délaissés : quatre sont évoqués dans le testament de Bernard d'Auriac en 1222. Quand le lignage s'éteignit au XIV^e siècle, ses droits passèrent aux Mostuéjous, aux Tournemire, aux Gozon et aussi à l'abbé de Sylvanès, car l'abbaye avait, en 1175, obtenu des terres et établi à Auriac une véritable **grange** de vignes.

Le **château inférieur** appartient d'abord aux Bernard. Il passa au XIII^e siècle aux Aldoart, qui rachetèrent en outre une partie de la seigneurie du haut, puis à divers coseigneurs : Garceval, Bertrand, Calmont... pour ne citer que les plus anciens. Chaque coseigneur avait la possession, la garde et l'entretien d'une partie des murailles et des tours. La seigneurie éminente appartenait au comte de Rouergue et Toulouse. Celui-ci aurait cédé des droits au nouveau comte de Rodez, au tournant des XI^e et XII^e siècles mais, avant 1134, ce dernier laissa ses droits à la famille d'Auriac. En tout cas, en 1248, Brenguier et Guillaume d'Auriac faisaient hommage à Raymond VII. Il fallut aussi compter avec l'évêque auquel Raymond VII, avant sa mort, aurait conseillé à ses vassaux d'Auriac de s'inféoder. Le roi hérita des droits

du comte de Toulouse en 1271. En 1282, Bérengère d'Auriac lui faisait hommage pour sa part du château supérieur. La situation, encore compliquée par les droits détenus par les uns et les autres sur la seigneurie et le château de Saint-Rome, fut fréquemment conflictuelle.

Que reste-t-il de ces châteaux, dont on ignore la date de construction exacte ?

Le donjon quadrangulaire du **château supérieur** a été rebâti au XV^e siècle, mais sa **muraille** de soutènement présente encore une maçonnerie en *opus spicatum*, ou arêtes de poisson, qui est généralement l'indice d'une construction archaïque. Par ailleurs, subsiste en contrebas du donjon un bâtiment rectangulaire, très restauré, auquel donnent accès au nord et au midi des **baies** en plein cintre et à ressaut, soigneusement appareillées en grès. Ce pourrait être ce qui reste de **l'ancienne chapelle** du château haut.



Le **château inférieur** est en ruines. **L'église Saint-Martin**, annexe de celle de Saint-Rome aurait été située à proximité, mais il est bien difficile d'identifier dans les vestiges les restes d'un édifice religieux.

À côté des châteaux, habitait à Auriac une petite **communauté**. Dotée au début du XIV^e siècle de simples jurats, elle fut fondue à celle de Saint-Rome en 1369 et, petit à petit, entra sous son hégémonie.